

DND13/0013685
Questions and Answers 2
Questions et réponses 2

- Question 1:** What are the dates for the standing offer to start from and end?
- Answer 1:** As stated in the RFSO (see Part 1, paragraph 1.2, and Annex B, paragraph 4.3), it is intended to issue one (1) Standing Offer for one (1) year, with the option to extend for two (2) additional one (1) year periods at Canada's discretion. Also as stated in the RFSO (see the pricing table in Annex B), the initial period of the Standing Offer will be from the date of award of the Standing Offer to one year later.
- Question 1:** Quelles sont les dates de début et de fin de l'offre à commandes ?
- Réponse 1:** Comme indiqué dans la DOC (voir Partie 1, paragraphe 1.2, et l'annexe B, paragraphe 4.3), on prévoit attribuer une offre à commandes d'un an, avec une option de prolongation de deux périodes supplémentaires d'un an, à la discrétion du gouvernement du Canada. Aussi comme indiqué dans la DOC (voir la grille à l'annexe B), la période initiale de l'offre à commandes sera d'un an à compter de la date d'attribution de l'offre à commandes.
- Question 2:** How many times per year can be expected for usage?
- Answer 2:** As stated in the RFSO (see Annex A, paragraph 1), although it is anticipated that access to the training facilities will be required on an annual basis, there may be a requirement for more frequent access due to operational requirements.
- Question 2:** Combien de fois par an peut être attendue pour l'utilisation ?
- Réponse 2:** Comme indiqué dans la DOC (voir l'annexe A, paragraphe 1), même si on prévoit que cet accès à des installations d'instruction sera requis sur une base annuelle, les besoins opérationnels pourraient nécessiter un accès plus fréquent.
- Question 3:** The email provided for questions is Email: DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca – is there supposed to be a «c» in the word Contrats ? Or is it supposed to be Contrats?
- Answer 3:** As stated in the RFSO (see Part II, paragraph 5.2), if submitted by electronic mail, offers should be submitted to DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca. This email address is correct, and there should not be a “c” added to the word “Contrats”. Also as stated in the RFSO (see Part II, paragraph 6.1), enquiries and other communications regarding this solicitation are to be directed only to the D Svcs C Contracting Officer by email at Kim.Sequin@forces.gc.ca.
- Question 3:** Le courriel fourni pour les questions est Courriel: DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca – devrait y avoir un « c » dans le mot Contrats ? Ou devrait-il être Contrats ?
- Réponse 3:** Comme indiqué dans la DOC (voir Partie II, paragraphe 5.2), si soumis par courriel, les offres doivent être soumises à DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca.

DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca. Cette adresse courriel est correcte, et il ne devrait pas être un « c » ajouté au mot « Contrats ». Aussi comme indiqué dans la DOC (voir Partie II, paragraphe 6.1), les demandes de renseignements et les autres communications concernant la présente demande de soumissions doivent être adressées à l'agent des marchés de la DC Svcs par courriel, à Kim.Seguin@forces.gc.ca.

Question 4: Can training facilities be located in Canada and the US in order to cater to the temperature requirements at the time of training. For example, in the spring, summer and fall use Canadian facilities and in the winter use US facilities?

Answer 4: Only one standing offer for one location may be awarded as a result of this RFSO. The Offeror must clearly demonstrate in the Offer that the facility meets all of the mandatory criteria, including the mandatory temperature requirement. Training serials are typically expected to occur between the months of November and March.

Question 4: Les installations d'entraînement peuvent-elles se trouver au Canada et aux États-Unis, afin de répondre aux exigences d'entraînement liées à la température? Par exemple, peut-on utiliser des installations canadiennes pendant le printemps, l'été et l'automne et des installations américaines durant l'hiver?

Réponse 4: Une seule offre à commandes pour une seule installation sera octroyée à la suite de la demande d'offres à commandes (DOC). Le soumissionnaire doit clairement démontrer dans son offre que l'installation répond à tous les critères obligatoires, y compris à celui lié à la température. Des séries de cours sont généralement offerts entre les mois de novembre et de mars.

Question 5: Must the "Long Distance Training Range" and the "Advance to Contact/Break Contact Range" be in the same general location?

Answer 5: Yes. In accordance with the RFSO they must be in the same location.

Question 5: Le « champ d'entraînement au tir à longue portée » et le « champ d'entraînement au tir de marche et de retrait » doivent-ils se trouver au même emplacement général?

Réponse 5: Oui, selon la DOC, ils doivent se trouver au même endroit.

Question 6: Must all the training facilities be in the same geographical area?

Answer 6: Yes. All training facilities must be in the same geographical location, given training will encompass both scenarios.

Question 6: Les installations d'entraînement doivent-elles se trouver dans la même région géographique?

Réponse 6: Oui. Toutes les installations d'entraînement doivent se trouver au même emplacement géographique, puisque l'entraînement comprendra les deux scénarios.

Question 7: Will DND provide all range safety staff?

Answer 7: Yes, DND will provide all range safety staff.

Question 7: Le MDN fournira-t-il tout le personnel de sécurité des champs de tir?

Réponse 7: Oui, le MDN fournira tout le personnel de sécurité des champs de tir.

Question 8: It is understood that the vendor will provide a "Range Safety Coordinator". What are his responsibilities?

Answer 8: DND will brief and coordinate with the Range Safety Coordinator for any and all items that involve the safety and maintenance of the training range. Those items include but are not limited to any of the following:

- Safety equipment;
- Arcs of fire;
- Fire condition levels;
- Designated location(s) for medical attention and evacuation;
- Radio frequencies;
- Control on access to the training range will in use by DND;
- Fire extinguishing;
- Empty case clean up;
- Disposal of misfired rounds,
- Garbage collection points;
- Smoking areas

Question 8: Il est entendu que le fournisseur fournira un coordonnateur de la sécurité du champ de tir. Quelles sont ses responsabilités?

Réponse 8: Le MDN fournira de l'information à cette personne et effectuera la coordination avec elle pour ce qui est de tout article ayant trait à la sécurité et à la maintenance du champ de tir. Ces articles comprennent notamment :

- équipement de sécurité;
- arcs de tir;
- niveaux de l'état d'un incendie;
- emplacements désignés pour les soins médicaux et l'évacuation;
- fréquence radio;
- contrôle de l'accès au champ de tir utilisé par le MDN;
- extinction des incendies;
- nettoyage des étuis vides;
- élimination des ratés;
- emplacements de cueillette de déchets;
- aires pour fumeurs.

Question 9a: With literally dozens of tactical training service providers in Canada and US, why is the Government of Canada/DND limiting its flexibility and increasing its overall cost by offering a single SOA to an individual service provider? Would DND consider allowing a 100% Canadian security services brokerage firm to bid on this proposal? The broker could achieve significant cost efficiencies, provide guaranteed access to multiple tactical training facilities (that meet or exceed the client's training requirements) as well as provide the opportunity for Canadian based training venues to benefit from this opportunity when climatic conditions exist during the spring, summer and fall.

Question 9b: If this brokerage concept was supported, it could be expanded to a National Master Standing Offer to allow all of Canada's national security agencies access to state-of-the-art training and operations support. This would generate significant cost savings for the client due to economies of scale and minimizing staffing requirements.

Answer 9: DND has considered the questions and for this specific situation, due to operational requirements, DND has determined that only one standing offer for one location may be awarded as a result of this RFSO. DND will consider offers from all Offerors, including brokerage firms. For any offer submitted the technical offer must clearly demonstrate that the offered facility meets all of the mandatory criteria of the RFSO. As well, the Offeror's financial offer must provide firm fixed rates as required in the RFSO for the entire potential period of the Standing Offer, including the Initial Period and all of the Option Periods. Brokerage firms or other similar Offerors must provide written acknowledgement from an authorized representative of the proposed facility.

Question 9a: Il existe des dizaines de fournisseurs d'entraînement tactique au Canada et aux États-Unis; pourquoi le gouvernement du Canada et le MDN limitent-ils leur souplesse et augmentent-ils leurs coûts globaux en offrant une seule offre à commandes à un seul fournisseur de services? Le MDN envisagerait-il de permettre à une maison de courtage en services de sécurité 100 % canadienne de soumettre une proposition? La maison de courtage pourrait réaliser des économies, assurer l'accès à de multiples installations d'entraînement tactiques (qui répondent aux exigences, ou les dépassent), de même que donner aux champs d'entraînement canadiens la chance de tirer profit de cette occasion lors du printemps, de l'été et de l'automne.

Question 9b: Si le concept du courtage est acceptée, elle pourrait être incluse au sein d'une offre à commandes nationale et principale pour permettre à tous les organismes de sécurité nationale du Canada d'avoir accès à de l'entraînement de pointe et de l'appui aux opérations, ce qui entraînerait des économies importantes et minimiserait les besoins en matière de dotation.

Réponse 9: Le MDN a étudié ces questions et pour la présente situation, en raison des exigences opérationnelles, il a été décidé qu'une seule offre à commandes pour un emplacement serait octroyée à la suite de cette DOC. Le MDN envisagera les offres de tous les soumissionnaires, y compris celles des maisons de courtage. Pour toute offre soumise, l'offre technique doit clairement démontrer que l'installation offerte répond à tous les critères obligatoires de la DOC. De plus, dans son offre financière, le soumissionnaire doit fournir des prix fixes pour la période entière de l'offre à commandes, y compris la période initiale et toutes les périodes optionnelles. Les firmes de courtage ou autres soumissionnaires semblables doivent inclure un avis écrit de reconnaissance de la part d'un représentant autorisé de l'installation proposé.